

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 21 MARS 2007

OBJET : ZAC de Kerdroual – demande d'autorisation de dépôt de dossier de CDEC par la SCI Eloi

Rapporteur : Daniel GALLUDEC

Le Conseil Municipal est informé de la demande formulée par la SCI Eloi, agissant pour le Compte de la SA SERGA, d'implanter un magasin de bricolage-jardinage à l'enseigne BRICOMARCHE, sur la future zone à vocation économique de Kerdroual.

La surface de vente totale serait de 2 500,70 m² et l'assiette foncière nécessaire serait de 10 395 m² implantée sur les parcelles cadastrées DC n°70-71 et 64 p.

Ces parcelles sont actuellement en cours d'acquisition par la Ville, le compromis d'achat ayant été signé. Il est rappelé que la ZAC de Kerdroual a été créée par le Conseil Municipal le 8 février 2007.

Les conditions de vente de la parcelle nécessaire au futur magasin BRICOMARCHE seront arrêtées ultérieurement par le Conseil Municipal. Pour l'instant la société ne sollicite que l'accord de la Ville pour déposer un dossier auprès de la CDEC sur un futur terrain communal.

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable de la commission « Urbanisme, Environnement, Travaux », après en avoir délibéré,

- **DONNE** son accord pour que la SCI Eloi, Société Civile Immobilière ayant son siège social situé Les Branchettes à Argentré-Du-Plessis (35370), dépose auprès de la Commission Départementale d'Equipement Commercial du Morbihan un projet de construction d'un BRICOMARCHE de 2 500,70 m² de surface de vente, sur un terrain de la ZAC de Kerdroual, dont la Ville sera prochainement propriétaire.

Monsieur MADEC, intéressé, se retire de la salle.
Délibération adoptée à l'unanimité (3 abstentions)

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Conseiller Général

Loïc LE MEUR